

Le Cabilat

Bordères-sur-l'Echez Bulletin municipal n°32 - Mars 2024

Prioriser la transition énergétique

Tout savoir sur l'eau potable

Nouvelle usine de production

Qualité de l'eau

Nouvelle facturation

Le Souy à Bordères sur l'Echez



Le Relais Petite
Enfance

P.5



Nouvelle usine de
production d'eau
potable

P.10



Portrait
Matéo CRAMPE et
Nizar FONTAN

P.18

Du 29 juin 2023 au 8 février 2024

▲ **NAISSANCES**

DECLERCQ BIBES Emmy
BELIN Léon, Jo, Alphonse
ROCHE Dayan, Gengiz, Joseph
LAVIGNE BARROSO Zhélyau, Juan, Yonni, Luigi, Patrick
DOUTE Axel, Michel
CERVEAU Jacinthe, Anne-Colette
TEIXEIRA Marley, Marie-Chantal, Anne-Marie
CONSTANCE Aaron, Franck, Daniel
GIANFRANCESCO Gabriella
SANOULAH MARTIN Liam, Michel, Haroom
VACHERIE Nessim, Achile
SILVA Maëlia, Jade
PÉRÉ Tessa
VEGA Rubén
BRISSEAU Aaria
SOULÈS Ethan
BONNY India
LAUZE Yllian, Jacques, Bernard
AMLAF Mohamed, Yassin
BRANDAM Joy, Sylvie, Céline
BURON Jean-Baptiste, Joseph
RIVIERA Sohaïlly
LASSERRE Gabin, François, Hubert, Jean-Pierre
LOPES Lizio, Antoine, Victor
IBRE Aïnoha
CAPBER Djaden, Mike, Zac
RAMDHANI Loujayn
LAHARRAGUE Eneko, Louis, André
FERREIRA DA SILVA Amory
KLOETZLEN Arthur
SELMY Maryam
MARCHENOY Jordan
RACZKOWSKI Soëlya, Lina, Betty, Eve
AZAIS Michel
LAFFORGUE Mayana, Tonia, Christine
ANTOONS Isolde

▲ **MARIAGES**

DARMENDRAIL Thierry, Michel, Claude / GIORDANO Viviane, Françoise
MAGINOT Guillaume, Roland, Pierre / DAGORN Charlène, Monique, Martine
CASSAGNES Damien, Joseph / ANDRU Chrystelle, Marie
LAPEYRONNIE Dylan, Charles, Christophe / DANÉ Mailly
DESPERBEN Stéphane / LEROY Ingrid, Laure
NATIVEL Jean, Louis, David / PICARD Anne-Laure, Marie
LAPOUTGE Florian, Armel / FAUR Chloé, Laurie
PARDINA Michaël, Stéphane / IACCARINO Allyson, Françoise, Ghislaine
MONTAGNE Maxime, Jean / DUPONT Lisa, Marie, Aricie
KERANGUYADER Régis, Edouard / CADEAU Jacqueline, Marguerite, Louise
SEILLES Brice, Mathias / CALDERON CONDE Kelly, Johana

▲ **TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS**

HERNANDEZ Jésus-Antoine
CHA Michel, Guy
ECHEVERRIA Pedro
FIERKOWSKY Anne-Marie, Katia épouse FALLIERO
SALLES Jean, Yves, Michel, Louis
LOSTE-BORDENAVE Rolande, Louise épouse KRUG
MALOT Patrick
BARNABÉ Marie-José, Lucie épouse MARTINEZ
GUILHEM Marie, Rose, Augustine épouse GÉREZ
LARROUTIS Denise, Hélène épouse LACOMBE

▲ **DÉCÈS**

BAQUÉ Maryvonne épouse DATCHARRY
SARTHOU Michel, Fernand, Louis
CAZARRÉ Gilbert, Fernand
GONZALEZ Alphonse
DEVAUX Serge, René
ROMÉO Roger, Paul
LANES Olivier, Xavier, Yann
EYHERAMENDY Jean
MARIOTTE Marinette, Jeannine épouse LARROUY

La mairie ne dispose pas systématiquement de l'information de tous les décès des personnes nées ou habitant à Bordères. Cela dépend de la dernière adresse enregistrée lors des formalités. Nous vous remercions de votre compréhension.

p.2 État civil et sommaire

p.3 Mot du maire

p.4 Enfance et jeunesse

- Projet Notre École Faisons-La Ensemble
- Relais Petite Enfance

p.6 Bien vivre ensemble

- Élections
- Réunions de quartier
- Besoin d'aide numérique ?
- Déjeuner à la cantine avec les enfants
- Retour en images sur la fin d'année 2023

p.8 Urbanisme – Travaux

- Déposer une demande en ligne
- Extensions de réseaux électriques
- Ombrières photovoltaïques
- Programme Tête en led du SDE65

p.9 Agglo

- Commission Égalité Femmes-hommes

p.10 Tout savoir sur l'eau !

- Usine de production de l'eau potable
- Contrôle de la qualité de l'eau
- Nouvelle facturation

p.12 Environnement

- Zones d'Accélération de Production des Énergies Renouvelables
- Opération Prime Air Bois
- Interdiction de brûler des déchets
- Tri à la source des biodéchets

p.14 Patrimoine

- Restauration des livres terriers

p.15 Culture

- Dans le rétro

p.16 Associations

- Bordères en rose
- De la cour au court avec la JAB Tennis
- Tournois de futsal avec l'ELPY
- Bord'Air chante

p.18 Portrait

- Matéo CRAMPE et Nizar FONTAN

p.20 Agenda 2024

Directeur de la publication : Jérôme Crampe

Coordination : Sophie Drapier

Crédit photo : communication mairie et Isabelle Sanchez

Mise en page et impression : Imp. IMAGES RCS Tarbes 



Chères Borderaises, chers Borderais,

La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 grâce à la sobriété énergétique, l'élimination des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables.

Les élus municipaux de Bordères sur l'Echez sont sensibilisés depuis de nombreuses années à l'écoresponsabilité. Devant l'urgence climatique, l'idée est désormais de prioriser les actions menées dans le cadre de la transition écologique.

La commune est déjà dotée **d'équipements écoresponsables**. Les panneaux solaires sur les toits de l'école Arc-en-ciel et de la cantine, la chaudière à plaquettes de bois de l'école Arc-en-ciel qui chauffe plusieurs bâtiments, la borne de recharge électrique place Jean Jaurès.

Côté éclairage public, le vaste programme de rénovation, entrepris avec le SDE65 pour réduire les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, va être renforcé avec notre adhésion au **Programme Tête en led du SDE 65**.

En 2023, parmi les travaux d'envergure, nous avons réalisé **une nouvelle usine de production d'eau potable** de notre commune. Cet équipement innovant est le premier de ce type sur le département.

Nous allons poursuivre dans le sens du **plan de sobriété énergétique** déployé en 2023, basé sur la participation de tous les acteurs du territoire communal. Cette coopération a permis de réduire les dépenses d'électricité de la commune, de 201.000€ en 2022, à moins de 190.000€ en 2023, malgré une augmentation du prix de 15% sur la même période.

Nous sommes également engagés dans plusieurs programmes de développement durable, avec la construction des **ombrières photovoltaïques** sur les parkings de la salle Concorde, de l'école Arc-en-ciel et du complexe sportif Christian Paul, la mise en œuvre du projet **Enercoop** pour la production d'une énergie locale et renouvelable qui représentera la consommation annuelle de 120 foyers.

D'autres actions seront menées cette année : la définition des **zones d'accélération de production des énergies renouvelables**, imposée par la loi pour toutes les communes, le **tri à la source des biodéchets**, avec l'obligation depuis le 1er janvier 2024 pour les collecteurs, donc le Symat pour Bordères sur l'Echez, de

proposer des solutions de tri aux usagers.

L'année 2024 s'articulera autour de ces projets mais aussi de celui de la rénovation du centre bourg.

Les études de la réhabilitation de la place Jean Jaurès et plus largement du centre de Bordères sur l'Echez sont finalisées et les travaux débiteront avec la construction de la halle qui abritera le marché. Ce projet symbolisera le bien vivre à Bordères sur l'Echez en alliant fonctionnalité, écoresponsabilité et indispensable respect des normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Lors de cette 1ère phase, un million d'euros sera investi.

La cour de l'école maternelle sera transformée dans le cadre du projet NEFLE de l'Education Nationale (Notre Ecole Faisons-La Ensemble) axé sur le bien-être des élèves, la réussite scolaire et l'égalité filles-garçons.

Nous sommes très attentifs à la nécessité absolue de répondre aux impératifs de transition écologique. **L'équipe municipale est motivée par ce défi et compte sur vous, chères Borderaises, chers Borderais, pour l'accompagner dans cette démarche vertueuse.**

Votre maire
Jérôme CRAMPE

▲ **Projet NEFLE (Notre Ecole Faisons-La Ensemble)**

Le projet de l'école maternelle de Bordères sur l'Echez présenté dans le cadre du dispositif NEFLE – Notre Ecole Faisons-La Ensemble a été retenu par l'Education nationale. Il sera réalisé en partenariat avec la municipalité et financé à 80% par l'Etat.



Dans chaque académie, sous le pilotage du directeur d'école, du principal ou du proviseur, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans ce programme qui s'articule autour de 3 axes, le bien-être des élèves, la réussite scolaire et l'égalité filles-garçons.

A Bordères sur l'Echez, en partenariat avec la municipalité, le centre de loisirs et les parents d'élèves, les enseignants de l'école maternelle se sont engagés dans la démarche.

L'idée de réaménager la cour de l'école maternelle était présente dans les esprits depuis plusieurs années, mais elle n'avait pas abouti face à des contraintes budgétaires.

Lors de plusieurs réunions, les partenaires se sont accordés sur les objectifs poursuivis et les moyens à mettre en œuvre, présentés dans le dossier intitulé « **Une cour de récréation au service de la réussite de tous à travers la promotion du principe d'égalité et le développement du bien-être de chacun** ». La cour doit être un espace de vie qui accueille dif-

férents moments de l'emploi du temps des élèves et offre un cadre agréable, fonctionnel, afin de créer un climat scolaire positif et bienveillant. Les actions retenues privilégient les jeux créatifs, l'entraide, la mixité des âges et des sexes, l'imagination, le mouvement et la nature, afin de développer la curiosité et la confiance en soi. Ce projet permettra à l'ensemble des acteurs concernés (élèves, enseignants, ATSEM, personnel ALAE, parents) de s'engager pour créer un milieu de vie dans lequel ils pourront s'épanouir et développer leurs compétences.

La future cour qui devrait être opérationnelle à la rentrée 2024-2025 sera composée de différents espaces : pour se détendre et apprendre, avec des tables pour permettre aux enfants de se regrouper, pour jardiner avec le potager, l'espace aromatique, la culture des fleurs, pour faire du sport, pour jouer avec des jeux de construction, de manipulation, d'imitation, pour apprendre à circuler à vélo, pour dessiner.

Elle sera utilisée non seulement lors des temps de récréation, les enfants pourront jouer ou se détendre, réinvestir les apprentissages, mais aussi pour les activités éducatives, séances de sport, activités scientifiques, ainsi que pour les activités périscolaires avec le centre de loisirs. Le premier objectif des enseignants sera d'apprendre aux enfants à utiliser ces espaces pour en tirer les plus grands bénéfices.

Combien ça coûte ?

82 000 € : 66 400€ (matériel et mobilier) financés par l'État et 15 600€ (pose par les agents municipaux) financés par la municipalité.

Une naissance à la cantine.

A l'occasion de la fête du Nouvel An chinois célébré en février à la cantine scolaire, un bébé dragon a vu le jour. Il s'est installé avec ses parents déjà présents dans le réfectoire, depuis 2022 pour le papa et 2023 pour la maman. Il a été fabriqué, comme le reste de la famille, par Jean-Louis Latapie. La municipalité le remercie très sincèrement, ainsi que l'équipe des Petites Mains qui offre un décor magique aux élèves au moment des pauses méridiennes.

Cette fête nationale en Chine permet de chasser les mauvaises influences et de souhaiter un nouvel an béni.



▲ Le Relais Petite Enfance



Le RPE (Relais Petite Enfance) « Les Bout'Choux » fonctionne depuis 2005 à Bordères sur l'Echez, dans des locaux communaux, situés au coeur du pôle enfance.

Ses missions s'articulent autour de trois publics : les familles, les enfants et les assistant(e)s maternel(le)s.

Parents et futurs parents y trouvent renseignements, accompagnement et soutien dans la recherche d'un mode de garde pour accueillir leur(s) enfant(s), ou tout au long du contrat avec leur assistant(e) maternel(le).

Assistant(e)s maternel(e)s et postulant(e)s au métier d'assistant(e) maternel(le), sont mis(e)s en lien avec la demande d'accueil, sont informé(e)s sur leur statut de salarié(e)s (procédure d'agrément, droits, devoirs...), accompagné(e)s pour continuer à se former afin d'améliorer la pratique professionnelle au quotidien et maintenir une relation professionnelle respectueuse salarié(e)/employeur.

Le RPE propose aux professionnel(e)s de l'accueil à domicile et aux enfants qu'ils ou elles accueillent, des ateliers d'éveil collectifs (avec ou sans intervenant petite enfance), favorisant les rencontres et les échanges ainsi que la professionnalisation.

Ces ateliers sont très variés et participent à l'éveil, à l'apprentissage et à la socialisation du très jeune enfant, sans jamais se substituer aux missions d'éveil de l'assistant(e) maternel(le) à son domicile. Ainsi, le RPE propose des ateliers sensoriels, moteurs, d'éveil au langage, créatifs, mais aussi des sorties pour un éveil à l'environnement extérieur (balades), sorties culturelles en partenariat avec le Parvis, visite de la caserne des pompiers, journée à la ferme pédagogique du Bon'Air à Lourdes... Sans oublier les manifestations traditionnelles comme Pâques, carnaval, Noël.

Cependant, l'animatrice responsable du Relais, Éducatrice de Jeunes Enfants, veille à respecter le plus possible le rythme de ces tout-petits, et favorise l'éveil et la socialisation au travers du jeu en libre circulation.

Enfin, des réunions à thème, des conférences, des modules d'analyse de la pratique professionnelle, sont proposés aux assistant(e)s maternel(le)s et/ou aux parents.

La fréquentation du RPE est gratuite et non obligatoire, mais elle représente un plus dans la pratique professionnelle des assistant(e)s maternel(le)s.



Informations pratiques

- L'animatrice responsable du Relais les accueille en rendez-vous individuel, le lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h30 et 14h à 17h ; et mercredi, vendredi de 9h à 12h.
- Les ateliers d'éveil collectifs ont lieu le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 11h30 ; mais également certains mercredis hors vacances scolaires, de 10h15 à 11h (ateliers intergénérationnels « les racontées du mercredi » et « le mercredi au jardin »). Sur inscription obligatoire (nombre de places limité pour chaque atelier).
- Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Karine DASSAIN, animatrice responsable du RPE, au 05 62 37 28 94 ou par mail à l'adresse karine.dassain@borderes-echez.fr

▲ Elections

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, dans toute l'Union européenne. **Pour la France, elles se tiendront le dimanche 9 juin 2024.** Cette année, ce sont 720 euro-députés dont 81 Français qui seront élus.

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales

Vous avez jusqu'au 1er mai 2024 sur le site elections.interieur.gouv.fr et jusqu'au 3 mai en mairie ou par courrier pour le faire.

Vote par procuration : la démarche entièrement dématérialisée pour ces élections

En règle générale, l'électeur ayant effectué sa démarche en ligne pour faire établir une procuration doit se présenter en personne auprès de la police ou de la gendarmerie (ou dans tout lieu accueillant



du public défini par le préfet) pour que son identité soit vérifiée.

Le décret prévoit, pour les seules élections européennes, que l'électeur effectuant une demande de procuration en ligne, sera dispensé de déplacement s'il «atteste de son identité à l'aide d'un moyen d'identification électronique présumé fiable et certifié», à savoir le service en ligne France identité.

▲ Démocratie participative

Prochaines réunions de quartier les 3 et 4 avril !

La municipalité vous invite à participer aux prochaines réunions de quartier à destination de tous les habitants, pour s'informer, participer à la vie de

la commune, etc.

Elles auront lieu les 3 et 4 avril 2024, à 18h30, salle de la Concorde.

▲ Besoin d'aide numérique ?



La mairie de Bordères sur l'Echez met à votre disposition un conseiller numérique France Services.

En ateliers collectifs ou lors d'un accompagnement individuel, différents thèmes peuvent être abordés. Prendre en main son matériel (ordinateur /tablette/ smartphone), créer, gérer sa boîte mail, reconnaître un mail frauduleux, réaliser une démarche administrative en ligne...

Le petit plus : ateliers en petit effectif (6 participants maxi), adaptés à votre niveau, tout public et possibilité d'organiser des ateliers sur des thèmes à la demande.

Lieux des séances : salle Ernest Fourcade (ateliers collectifs), salle bâtiment CCAS (accompagnement individuel)

Quand : les ateliers collectifs se déroulent les lundis, mercredis après-midi et les jeudis matin

Inscription pour les ateliers collectifs ou l'accompagnement individuel :

Messaline Duvigneau, conseillère numérique France Services - 05.62.38.94.94

▲ Déjeuner à la cantine scolaire avec les enfants

Si vous avez 60 ans ou plus et que vous habitez Bordères sur l'Echez, la municipalité, en lien avec le CCAS, vous propose de venir partager un repas avec les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire. Chaque mercredi midi, 12 séniors peuvent déjeuner

avec les enfants.

Vous pouvez vous inscrire pour le mercredi de votre choix, au plus tard le lundi qui précède la date choisie, dans la limite des places disponibles (maximum 12), au 05 62 38 94 92 ou 06 74 28 22 04.

Retour en images sur les animations de fin d'année 2023



Noël au Relais Petite Enfance



Marché de Noël



Repas de Noël des séniors



Téléthon



Boîte aux lettres du Père Noël



Noël des écoles



Noël à la cantine scolaire



Remise des colis de Noël aux habitants de plus de 75ans

▲ Déposer une demande d'urbanisme en ligne

Depuis le 1er janvier 2022, les communes de plus de 3500 habitants sont dans l'obligation de proposer un service dématérialisé de dépôts des demandes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme), afin de répondre à l'obligation de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration. Ce service en ligne, sécurisé, est gratuit et facilement accessible.

Il vous suffit de vous rendre sur le site internet de la mairie **borderes-echez.fr**, rubrique Vie quotidienne / Urbanisme / Déposer un dossier en ligne et de suivre les étapes proposées.

Le dépôt en ligne est un service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour eux. Il est toujours possible de faire des demandes sous format papier, avec les mêmes délais légaux de traitement que les demandes en ligne.

Le service urbanisme de la Mairie reste à votre disposition. Si vous souhaitez des renseignements, prenez rendez-vous au 05 62 38 94 94.



▲ Extensions de réseaux électriques : la facturation du coût évolue

Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative aux énergies renouvelables, un nouvel article (L. 342-21) a été introduit dans le code de l'énergie aux termes duquel l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension d'un réseau électrique est payée par le demandeur du permis. Autrement dit, les coûts des extensions seront financés en partie par le TURPE (tarif d'utilisation du réseau public d'électricité) et

le reste par le demandeur du raccordement. Cette nouvelle règle est entrée en vigueur le 10/11/2023. Par application de différents textes (loi APER, modification du Code de l'Énergie et délibération de la Commission de régulation de l'énergie), les Collectivités en Charge de l'Urbanisme (CCU) ne sont plus redevables de la part des coûts d'extension située hors terrain d'assiette de l'opération.

▲ Ombrières photovoltaïques sur les parkings communaux

Les travaux d'installation des ombrières sur les parkings de la salle Concorde, de l'école Arc-en-ciel et du Complexe sportif Christian Paul ont débuté début février.

Ces équipements permettront d'ombrager les parkings tout en produisant de l'énergie faiblement

carbonnée à hauteur de 1,3 millions de kWh par an, l'équivalent de la consommation électrique de 280 logements hors chauffage.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise AMARENCO, sans coût pour la commune qui percevra un loyer annuel pour la mise à disposition de l'espace public.



▲ Programme Tête en led du SDE65

En matière d'éclairage public, la commune a adhéré au programme Tête en led proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie dans le cadre des opérations de transition énergétique.

Le principe du programme est de procéder à un remplacement massif des ampoules par des led, en s'appuyant sur le dispositif financier de la Banque des Territoires qui accompagne les collectivités territoriales.

L'opération est financée à 10% par le SDE65, 10% par la commune et 80% par un prêt dit « intracting », porté par la commune amortissable en 13 ans. Les

annuités sont payées par les économies générées par le remplacement des lampes par des ampoules Led.

Actuellement, sur les 1105 points lumineux de la commune, 121 sont équipés de Led, soit 11% du parc. Le programme prévoit dans un premier temps de passer 150 lampadaires en Led, puis d'arriver à doubler ce nombre d'ici 2025 pour parvenir à un taux de 50% de l'éclairage public en Led dans la commune.

Il est estimé actuellement à 15% au niveau national.

AGGLO

▲ La commission Égalité Femmes-hommes en action

Cette commission de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a pour but de favoriser la parité dans les instances communautaires, de faciliter la participation des femmes à la vie publique et d'une façon plus générale de sensibiliser aux droits des femmes. Les dispositions prises concernent immédiatement les élus bien sûr, mais plus largement tous les citoyens tous concernés par la représentativité au sein des instances publiques. Stéphanie Menuet, Maire-adjointe de Bordères sur l'Echez siège dans cette commission.

Prise en charge des frais de garde pour les élus

L'une des premières mesures qui vient d'être validée par délibération du conseil communautaire du

1er février est la prise en charge des frais de garde qui s'imposent aux élus qui souhaitent participer à des réunions délibérantes de la CATLP. Ces frais peuvent concerner la garde d'enfants, mais aussi les frais que des aidants auprès de proches en situation de dépendance engagent lorsqu'ils doivent s'absenter.

Campagne de sensibilisation aux droits des femmes

A l'approche du 8 mars, la commission a proposé des affiches pour une campagne de sensibilisation sur les droits des femmes. Elles sont diffusées numériquement sur les sites internet de la CATLP et des communes volontaires, affichées au siège de la CATLP et dans les sites attractifs (équipements sportifs et cultu-

rels). Ces affiches étant « intemporelles », elles pourront être ré-utilisées dans la durée pour limiter encore plus l'impact financier de leur édition.

Favoriser l'égalité Femmes-hommes via la formation des élus

Tous les élus bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF), différent du DIF professionnel. Il est susceptible d'être utilisé également pour des formations sur l'égalité entre les femmes et les hommes. A l'automne 2024, la commission organisera une journée d'information/formation sur les violences sexistes et sexuelles à destination des élus communautaires et des élus municipaux des communes membres de la CATLP.



▲ Modernisation de l'usine de production d'eau potable de Bordères sur l'Echez



La nouvelle usine de production d'eau potable de Bordères sur l'Echez a été mise en service fin août 2023. Elle alimente 2 300 foyers pour une capacité de 1 200 m³/jour. Sa modernisation permet de fournir une eau de qualité optimale aux Borderaises et Borderais et apporte des améliorations majeures au procédé de traitement de l'eau.

Elle a été inaugurée par M. Jérôme CRAMPE, Maire de Bordères sur l'Echez, Mme Emmanuelle DUSSUTOUR, Directrice d'Agence SUEZ et M. Gérard TREMEGE, Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, car la CA TLP possède la compétence eau et assainissement depuis le 1er janvier 2020, suite au transfert imposé par la loi NOTRe.

Cette modernisation a été précédée de plusieurs étapes réalisées par les services techniques municipaux : démolition des ruines d'anciens bâtiments sur le site, défrichage de la parcelle, pose d'une clôture du site pour sécuriser le périmètre de production de l'eau potable, mise en place d'un portail.

Interconnexion pilotable à distance possible avec le réseau de la Ville de Tarbes

En 2019, la commune avait également réalisé la rénovation du château d'eau, à savoir l'étanchéité du réservoir, l'enduit extérieur, la pose de canalisations en inox à l'intérieur. L'usine présente plusieurs particularités qui la place parmi les équipements les plus modernes des Hautes-Pyrénées.

Elle permet à Suez de procéder si besoin à une interconnexion de secours, pilotable à distance, avec le réseau d'eau potable de la Ville de Tarbes, pour pallier une éventuelle interruption de production.

Systèmes de filtration à la pointe de la technologie

Elle est la première du département à bénéficier des dernières évolutions des systèmes de filtration. Elle comprend une filière de traitement de l'eau à charbon actif qui permet d'éliminer les éventuels résidus de polluants et pesticides (notamment l'ESA-métolachlore, herbicide interdit par l'Agence de sécurité sanitaire en avril 2023, mais dont les stocks peuvent être utilisés jusqu'en octobre 2024).

De plus, un traitement à la soude permet d'adoucir l'eau qui affichait un ph élevé et provoquait la corrosion des canalisations en fonte, ce qui lui donnait une couleur rougeâtre.

Combien ça coûte ?

Le coût total des travaux s'élève à 500 000€ TTC : 350 000€ pour l'usine de production et 150 000€ pour le château d'eau et l'interconnexion.

Ils ont été intégralement financés par les usagers de la commune dans le cadre du contrat de délégation du service public de l'eau potable de Bordères-sur-l'Echez signé en décembre 2019 avec Suez, pour une durée de 15 ans. Le contrat intègre des travaux de mise en conformité réglementaire du système de production d'eau potable.

▲ Contrôle de la qualité de l'eau

La qualité des eaux de consommation humaine est analysée tous les mois par l'Agence Régionale de Santé Occitanie. Les résultats sont communiqués à la Communauté d'Agglomération et à la municipalité de Bordères sur l'Echez.

Vous pouvez les retrouver sur le site internet de la mairie, à la rubrique Vie quotidienne / Mon Environnement / résultats contrôles sanitaires eau potable.



▲ Qui gère l'Eau et l'assainissement ?

La loi NOTRe a obligé les communes à transférer les compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020. C'est désormais la CA TLP qui est compétente pour ces domaines. Les modes de gestion existant entre les communes et les entreprises ont aussi été transférés. Pour Bordères sur l'Echez, l'entreprise Suez gère l'eau potable et l'assainissement via un contrat de délégation de service public.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), compétence confiée aux intercommunalités depuis 2018 est assurée à Bordères sur l'Echez par le Syndicat Mixte Adour Amont (auquel l'agglo a donc adhéré) : entretien des cours d'eau, travaux pour éviter les inondations. L'entretien des cours d'eau jusqu'à la moitié appartient aux riverains.

▲ En cas de problème constaté sur le réseau d'eau potable

Vous pouvez contacter le service communautaire de l'Eau et de l'Assainissement, à la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées :

En cas de problème signalé par un usager, la CA TLP alerte la Société des Eaux délégataire du secteur de Bordères sur l'Echez qui envoie un de ses agents sur place.

- par téléphone : 05 62 44 47 92
- astreinte technique 24h/24h : 06 28 24 01 74
- par mail : eaux.contact@agglo-tlp.fr

Ce dernier recueille les informations auprès de l'usager concernant la date, la fréquence et l'intensité, afin d'identifier les causes possibles.

Adresse : Télésite Zone Bastillac, rue Morane-Saulnier - 65000 Tarbes

En fonction des réponses, le délégataire va pouvoir prendre des mesures adaptées (par exemple : purges) après avoir rendu compte du problème à la CA TLP.

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi : 8h15-12h30 / 13h30-17h00

Vendredi : 8h15-12h30 / 13h30-16h30

Il se peut également que les causes ne soient pas liées au réseau public mais au réseau privé de l'usager. Une visite sur place est donc indispensable.

▲ Préservons-l'eau !

Le département n'est pour l'instant (au moment où ces lignes sont écrites) pas soumis à des restrictions préfectorales concernant la consommation d'eau, même si les gestes pour l'économiser sont

régulièrement rappelés, compte tenu de la fragilité des niveaux des nappes phréatiques. Vous pouvez vérifier les restrictions pour votre commune sur vigieau.gouv.fr

▲ Nouvelle facturation de l'eau potable et de l'assainissement

La distribution de l'eau potable et sa facturation sont gérées par un contrat de délégation de service public, attribué à Suez en 2020. La gestion de l'assainissement est assurée par la CA TLP depuis le 1er juillet 2023.

Suez, afin d'adapter vos mensualités, pour prendre en compte l'ajout de la redevance assainissement. Le montant des mensualités ne sera pas révisé automatiquement.

La CA TLP a demandé à Suez de facturer sur la facture d'eau la redevance assainissement.

Si vous n'êtes pas mensualisé pour le paiement de votre facture d'eau auprès de Suez, mais que vous l'étiez pour la facture d'assainissement auprès de Véolia, la mensualisation n'est pas automatiquement reportée. Vous devez contacter le service client de Suez si vous souhaitez mettre en place la mensualisation de votre facture.

Dès le 1^{er} semestre de 2024, les usagers recevront une facture unique qui comprendra l'eau potable et l'assainissement. Les moyens de paiement ne sont pas modifiés.

Si vous êtes déjà mensualisé auprès de Suez, la mensualisation reste en place. Vous devez néanmoins prendre contact avec le service client de

Le service client de Suez est disponible du lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h, au 09 77 40 84 08.

▲ Zones d'Accélération de Production des Énergies Renouvelables



Devant l'urgence climatique, la France met en place un programme de développement des énergies renouvelables afin de réduire massivement la consommation d'énergies fossiles responsables des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) du 10 mars 2023, les collectivités sont appelées à définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAENR) sur leurs territoires. La planification qui s'impose pour le déploiement

des Energies Renouvelables (EnR) sera validée après concertation des habitants. A Bordères sur l'Echez, elle s'est déroulée du 10 au 21 janvier 2024. Les documents étaient consultables sur le site de la mairie ou bien directement en mairie.

Les délais de procédure d'instruction en amont des projets qui seront développés seront plus précisément encadrés et les porteurs de projets pourront éventuellement bénéficier d'un accompagnement.

Toutefois, la définition de ces zones ne changera rien par rapport aux dispositions actuelles en matière d'urbanisme. Chaque projet sera examiné au cas par cas et le PLUi prévaudra.

Le conseil municipal a délibéré sur ce sujet le 30 janvier 2024.

- Il a été voté d'inscrire toute la commune en ZAENR.
- Tous les types d'énergies renouvelables sont possibles, sauf l'énergie éolienne et la méthanisation autre que la méthanisation agricole.
- Le règlement d'urbanisme prévaut en matière de déploiement de ces énergies renouvelables.

Qu'est-ce qu'une zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) ?

Une ZAENR est une zone définie par la commune comme prioritaire pour l'installation de projets d'énergies renouvelables. Les ZAENR doivent ainsi faciliter la mise en oeuvre des projets et seront progressivement intégrées dans les documents de planification.

Une ZAENR est définie par filière de production d'énergies renouvelables. Une même zone géographique peut donc comprendre plusieurs ZAENR et toutes les filières de production d'énergies renouvelables peuvent faire l'objet d'une ZAENR :

le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, la méthanisation...

Les ZAENR ne sont pas exclusives : des projets d'énergies renouvelables pourront être autorisés en dehors de ces zones, mais ils ne bénéficieront pas des avantages et des simplifications procédurales permis par les ZAENR.

NB : une cartographie locale des ZAENR, peut être renouvelée tous les 5 ans, sur délibération du conseil municipal (à chaque actualisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie)

Calendrier de la mise en oeuvre

Le Comité régional de l'énergie est chargé de déterminer si les zones définies seront suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables.

Si les zones ne sont pas suffisantes, des zones complémentaires seront demandées aux communes avant un nouvel avis du comité régional de l'énergie et transmission de la cartographie départementale au ministère de la transition énergétique.

L'arrêt de la cartographie interviendra soit en septembre 2024 si l'avis du Comité régional de l'énergie est favorable ou en janvier 2025 si l'avis est défavorable. Dans ce cas, les communes devront désigner des zones supplémentaires qui devront être validées par arrêté préfectoral après avis du comité régional de l'énergie.



▲ L'opération Prime Air Bois revient en 2024 !

Vous êtes un particulier, propriétaire de votre logement ? Habitant l'une des 86 communes de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ? Vous vous chauffez au bois ou voulez le faire ? La Prime Air Bois de la Commu-

nauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, d'un montant de 500€ par famille, peut vous aider. Retrouvez toutes les infos et le dossier de demande sur : <https://www.agglo-tlp.fr/page/prime-air-bois>

▲ Interdiction de brûler des déchets

Même propriétaire de votre jardin, vous ne pouvez pas y allumer un feu.

Il est interdit de brûler tout type de déchet à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire), à cause de l'impact sur la qualité de l'air, de la pollution de l'environnement et des conséquences sur la santé humaine.

Qu'est-ce qu'un déchet vert ?

Tel que défini à l'article R541-8 du code l'environnement, les déchets produits par les ménages issus notamment des jardins et de parcs (tontes de pelouse, feuilles mortes...) constituent des déchets ménagers.

Or, l'article 84 du règlement sanitaire départemental

(RSD) des Hautes-Pyrénées dispose que le « brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

Exception et déclaration obligatoire pour les agriculteurs

Pour les agriculteurs, une exception est prévue, si l'incinération est une nécessité pour l'activité agricole et qu'il n'y a pas de solutions alternatives pour les opérations de brûlages pastoraux. Les agriculteurs qui sont amenés à incinérer des déchets sont toutefois soumis à l'arrêté préfectoral en vigueur du 65-2021-08-18-00008 du 18 août 2021.

Ils doivent faire une déclaration en mairie à l'aide de l'annexe de l'arrêté préfectoral, un mois avant l'opération prévue et pour une période de 10 jours. La mairie doit enregistrer la déclaration sur la plateforme SERPIC.

▲ Tri à la source des biodéchets



Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi AGEC impose aux collecteurs (donc au SYMAT) de proposer aux habitants une solution de tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires fermentescibles et végétaux).

Depuis de nombreuses années déjà, le SYMAT encourage au compostage individuel qui peut se pratiquer facilement en tas ou dans un composteur de jardin.

Tous les lundis après-midi, le SYMAT vend des composteurs à tarif réduit (10 € pour la version en plastique, 12 € pour celui en bois) sur rendez-vous dans ses trois accueils, à Bours, Lourdes et Bagnères-de-Bigorre.

Le tri des biodéchets peut vous permettre de réduire de près d'un tiers vos ordures ménagères et donc limiter vos sorties de bac.

Restoration des livres terriers de 1609 à 1776



Depuis décembre 2020, les archives communales de Bordères sur l'Echez sont versées aux Archives départementales, afin d'en assurer la conservation.

En 2021, la commune a été accompagnée par les Archives départementales dans le cadre de la restauration de l'atlas cadastral napoléonien, qui a été exposé aux habitants dans la salle du conseil municipal. A cette occasion, François Giustiniani, conservateur général du patrimoine et directeur des Archives départementales des Hautes-Pyrénées, avait présenté ce travail de restauration et plus largement, les archives communales de Bordères-sur-l'Échez.

En 2023, ce sont les livres terriers de 1609 à 1776 qui ont été restaurés par le relieur-restaurateur des Archives et seront mis à disposition de la commune prochainement.

4 terriers ont été restaurés en parchemin et un autre a été restauré avec une reliure originale (reliure souple parchemin avec passementeries, *photo ci-contre*), toujours en parchemin pour respecter les techniques et matériaux utilisés à l'époque, mais en ajoutant un esthétisme contemporain à partir des armoiries de la ville.

La couverture présente deux coutures apparentes sur fond jaune dotées d'une croix ou plusieurs croix bleues rappelant le blason. Quatre liens en cuir bleu ferment le volume.

Ces documents seront présentés au public lors des Journées du patrimoine 2024, les 21 et 22 septembre prochain. Ils seront exposés et seront le sujet d'une conférence par les Archives Départementales.

Accédez en ligne aux documents d'archives

Dans le cadre d'un vaste plan de sauvegarde des sources de l'histoire du département et de leur mise à disposition à un large public sur internet, le Département des Hautes-Pyrénées a lancé en 2011 la numérisation et la mise en ligne de certains documents provenant des communes : terriers (anciennes matrices cadastrales), registres de délibérations qu'ils soient déposés aux Archives ou parfois encore conservés en commune, monographies communales, plans des écoles, recensements de population...

Cette collaboration efficace entre collectivités est soutenue par l'État qui finance une partie des

postes de l'encadrement des services d'Archives et subventionne les opérations de numérisation et de mise en ligne. Elle assure la pérennisation d'un patrimoine communal précieux pour l'ensemble des Haut-Pyrénéens et des chercheurs.

A ce titre, les plans cadastraux « napoléoniens » de Bordères-sur-l'Échez ont été numérisés et mis en ligne sur le site internet des Archives départementales (www.archivesenligne65.fr). Cette opération a enrichi l'offre documentaire relative à Bordères-sur-l'Échez déjà disponible sur ce site.



▲ Dans le rétro

Traditions pyrénéennes pour les Journées du patrimoine

Lors des Journées européennes du patrimoine 2023, la commission municipale Culture avait mis à l'honneur les chants, instruments et danses traditionnelles pyrénéennes, avec le CDMMDT65 (centre départemental de musiques et danses traditionnelles) qui a proposé des initiations l'après-midi et un concert donné en l'église par les intervenants de l'association avec au programme des polyphonies, chants pyrénéens et gascons, instruments traditionnels.

L'exposition «Parce qu'hier est un trésor» a remporté un franc succès durant tout le mois de septembre, permettant de découvrir ou redécouvrir des photos anciennes de Bordères sur l'Echez, mais aussi des maquettes de bâtiments patrimoniaux, dont l'église Saint-Barthélémy.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette exposition, particulièrement Maryse et Jean-Louis Latapie, Marcelle et Jean-Jacques Cazaux, Gérard Péré et Raoul Fontan.

Le dimanche, une messe en gascon a été célébrée en l'église, avec la participation des Chanteurs de Bordères.



Novembre, mois de la photo

Le mois de la photo est une manifestation nationale qui a lieu depuis 1980 tous les ans au mois de novembre.

Pour la 1ère fois, la mairie de Bordères sur l'Echez y a participé, en accueillant deux artistes photographes, Thierry Toussain et Nicolas Capdevielle.

Thierry Toussain a remporté plusieurs prix. Aujourd'hui, il anime un atelier photos au sein de l'association Coup de pouce.

Nicolas Capdevielle est un haut-pyrénéen, passionné de paysages de montagne. Il travaille actuellement comme chargé de communication au Conservatoire de Tarbes.

Leurs œuvres ont été exposées durant tout le mois

au 1er étage de la mairie.

Lors du vernissage, de nombreux habitants se sont pressés pour rencontrer les artistes.

Chacun a expliqué sa méthode de travail et la démarche qui l'a amené à se passionner pour l'art photographique.

Sur leurs pas, les animatrices du centre de loisirs ont mis en place un projet d'exposition photos qui a été présenté par les enfants, sur le thème « le patrimoine de Bordères ».

La soirée s'est poursuivie par le verre de l'amitié qui a permis aux deux artistes d'apprécier l'intérêt porté à leur travail en répondant aux multiples questions d'un public conquis.



ASSOCIATIONS

Bordères en Rose avec l'Amicale du personnel communal

Pour la 2e année, l'Amicale du personnel communal de Bordères sur l'Echez a organisé plusieurs actions dans le cadre d'Octobre Rose.

Florence Laffond, la Présidente, et Patrick Trapani, Président de l'Amicale des Peintres Artistes Borderais, ont présenté l'exposition de peintures sur le thème Rose, installée au 1er étage de la mairie, dont les tableaux ont été vendus au profit de la Ligue départementale contre le cancer.

Le 20 octobre, l'Amicale du personnel avait donné rendez-vous pour participer à la journée Bordères en Rose.

L'après-midi, à la mairie, la Ligue contre le cancer a tenu un stand de sensibilisation et d'information. Puis

une flashmob ouverte à toutes et tous a rassemblé de nombreux participants devant le kiosque.

La vente de gâteaux, rubans, objets réalisés par les Petites Mains et les différents dons ont permis de collecter 800€ qui ont été intégralement reversés à la Ligue départementale contre le cancer.



De la cour au court avec la JAB Tennis

Le Comité départemental de tennis des Hautes-Pyrénées a proposé un cycle sport à l'école Arc-en-ciel de Bordères sur l'Echez. Il a été organisé en partenariat avec la JAB Tennis fin 2023, sur les courts de tennis de la commune, près de l'espace Agora. L'objectif était de faire découvrir cette discipline aux élèves en proposant des activités ludiques. Ces derniers ont pu s'initier à tous les volets de ce sport. Le but est de développer également le goût pour la pratique sportive, d'apprendre à jouer ensemble, à respecter ses adversaires. La Fédération a prêté le matériel nécessaire et mis à disposition deux personnes qui ont accompagné les bénévoles de la JAB Tennis pour animer les séances. En novembre dernier, ce sont 4 classes, du CE2 au CM1, qui ont bénéficié des 4 séances de découverte. En avril prochain, ce sera le tour de 4 classes de CM1 et CM2.



Tournoi de futsal avec l'ELPY

Durant les vacances de février, le club de foot ELPY a organisé un tournoi futsal (foot en salle) pour les jeunes. Le samedi, ce sont les enfants de la catégorie U7 (moins de 7 ans) qui se sont opposés. 13 équipes étaient engagées dont les clubs d'Orleix, Marquisat, Barbazan, Séméac, Ger et Val d'Arros.

Les enfants ont pu profiter du beau revêtement de sol de la salle Roger Paul, après un temps d'adaptation à cette surface, le public a pu assister à des matchs très disputés. Chaque équipe a reçu un trophée et une médaille par joueur et a profité d'un petit goûter de fin de tournoi.

Le dimanche, c'était le tour des moins de 9 ans. Les 12 équipes venues d'Orleix, Séméac, Marquisat, Juillan, Ger et Pontacq ont pu assister à 5 matchs de poule, ainsi qu'une finale par équipe, avec leurs homologues de l'autre poule.

Ces derniers matchs, avec l'entrée en musique des joueurs sur le terrain, comme lors des matchs retransmis à la télévision, ont ravi petits et grands. Rendez-vous est pris pour 2025 pour le premier week-end des vacances de février.



▲ 6 Sons et ses Polysons

Bord'Air Chante, 27 et 28 avril

Avis aux Borderaises et Borderais qui souhaitent tenter l'aventure de Bord'air chante le Jazz !

Vous pouvez vous inscrire par mail asso6sons@gmail.com ou par téléphone au 06.10.73.47.06 pour faire partie d'un groupe afin d'apprendre un chant Jazz et vous produire lors de ce week-end.

Comme l'an passé, tous les élèves de l'école Arc-en-ciel apprendront un chant jazz et se produiront sur scène, comme le groupe adulte.

Nouveauté cette année : dans le cadre des liens entre les élèves de CM2 de l'école Arc-en-ciel et les 6es du collège Paul Eluard, un chant commun sera appris et des séances communes seront organisées et tous se produiront sur scène.

Après l'affluence record de l'an dernier (1000 personnes), l'association 6 sons organise l'événement sur deux jours :

Samedi 27 avril - 18h30

Grande soirée Cabaret

Au programme :

Battles Groupes Adultes

Apéro concert avec le **Trio LOLITA**

Repas (uniquement sur réservation)

Concert avec les **MEUF'IN**, quatre voix, un piano, des frous frous

Un univers drôle et décomplexé, entre chansons féminisantes et chorégraphies décalées, leur énergie ne peut que vous emporter!



Dimanche 28 avril - 14h30

Grande après-midi de Battles

Battles avec les enfants de l'école et les 6es du collège Paul Eluard.

Deux petites surprises viendront se greffer à ces battles.

L'après-midi s'achèvera par un concert des **Polysons** et la remise du trophée aux vainqueurs.

Concert Aire Singing

Dimanche 24 mars 2024 - 17h - Eglise de Bordères sur l'Echez

Les Polysons invitent le chœur Aire Singing de Aire sur Adour, groupe vocal mixte de 70 choristes créé en 2001. Sous la direction de Damien Sorraing, leur répertoire à 4 voix est essentiellement influencé par la chanson française d'hier et d'aujourd'hui.

Entrée libre

Concert les Polysons solidaires de l'association Trans'hand.

Vendredi 24 mai 2024 - 20h30 - Eglise de Bordères sur l'Echez

L'intégralité de la recette sera reversée à l'association Trans'Hand qui vient en aide aux personnes à mobilité réduite. Depuis 17 années, Trans'Hand prête des véhicules à des personnes handicapées n'ayant pas la possibilité financière d'en acquérir.

La majorité des prêts permettent aux personnes handicapées de participer à des réunions familiales, des manifestations culturelles des réunions associatives ou des compétitions sportives.

Trans'Hand dispose aujourd'hui d'une flotte de trois véhicules adaptés, un des véhicules a été en partie financé par la solidarité de l'Association 6 sons et ses Polysons.

Matéo CRAMPE et Nizar FONTAN

▲ PASSION CHEVAL, METIER JOCKEYS, L'HISTOIRE D'UNE INDEFECTIBLE AMITIE



Une enfance borderaise

Ils ont en commun une enfance borderaise, la pratique sportive au sein d'associations du village, une passion pour les chevaux et un même métier, jockey professionnel.

Matéo Crampe et Nizar Fontan devenus tous les deux jockeys professionnels au sein d'écuries prestigieuses, ont grandi ensemble à Bordères sur l'Echez où leurs familles sont installées depuis plusieurs générations. Ils ont fréquenté l'école primaire du village puis ont poursuivi leur scolarité au collège Paul Eluard à Tarbes.

Matéo a pratiqué le football au sein de l'Elpy, le ski avec la JAB ski, le vélo avec la JAB cyclo. Nizar a obtenu 3 titres de champion des Hautes-Pyrénées de cross country et un sur le 200m haies à Séméac. Ensemble, ils ont appris à jouer au rugby à l'école de



rugby Entente Adour Echez. Ils ont aussi participé à des concours d'équitation. La passion du cheval est devenue de plus en plus prenante et les a finalement contraints à freiner leurs pratiques sportives.

Une passion commune pour les chevaux

Alors que Nizar vivait depuis son plus jeune âge au milieu des chevaux dans la ferme familiale où son père élève des chevaux de course anglo-arabes, Matéo découvre le monde de l'écurie vers 12 ans, au bout de sa rue, chez son ami Nizar. Ensemble, ils aiment nourrir les chevaux, les laver, les brosser. Matéo prend des cours au centre équestre de Bordères sur l'Echez, la Team Julie. Le lien qui naît entre eux et les chevaux devient si fort qu'il guide la suite de leurs études. Nizar passe un bepa au lycée agricole de Vic en Bigorre, Matéo quitte le village et ses proches pour partir en internat au lycée agricole de Mirande dans le Gers, option équitation. Les deux amis se retrouvent ensuite à l'AFASEC, centre de formation pour les jockeys à Mont-de-Marsan.

Un riche parcours professionnel en tant que jockey

Matéo a débuté son apprentissage chez M. Jean Laurent Dubord, à Mont-de-Marsan, qu'il a poursuivi à Pau chez M. Hector de Lageneste, lui-même ancien jockey et jeune entraîneur dans sa propre écurie. Après son CAP, il a été recruté directement en CDI à Royan pour M. Guillaume Macaire. Il a monté sa première course de jockey professionnel à Nantes, son premier gagnant, c'était en steeple chase à Mont-de-Marsan, pour l'entraînement de M. Jean Laurent Dubord. Il monte beaucoup dans le Sud-ouest, Dax, Bordeaux, Toulouse, Pau et depuis quelques temps énormément à Pompadour où il a été deux fois dans le top 3 des jockeys du meeting d'été, il a gagné cinq courses. Au total, il a à son actif près de 170 courses professionnelles avec 9 victoires et 87 fois à l'arrivée. Sa discipline favorite reste le cross-country (sauter des rivières, grimper sur des buttes de terre...).



Nizar a commencé à monter en course à 17 ans. Il a gagné sa première course sur l'hippodrome de Pau, son préféré, pendant l'un des plus importants meetings d'obstacles en France, le meeting d'hiver. Le premier patron de Nizar a été M. Jacques Ortet à Pau, pendant trois ans, c'est sous l'égide de son écurie qu'il a gagné ses premières courses sur les hippodromes. Puis, il a rejoint les écuries de M. Arnaud Chaille à Royan, « l'un des meilleurs entraîneurs d'obstacles de France ». Même s'il a eu la chance de monter quelques fois sur l'hippodrome d'Auteuil, le plus grand de France avec celui de Pau, il a beaucoup monté dans le Sud-ouest. Après une pause début 2022, « parce que la vie de jockey peut être compliquée parfois », Nizar part pour l'Australie, il y travaille pour M. Kendrick à Caloundra. Il est heureux de découvrir d'autres façons d'appréhender l'équitation et le soin aux chevaux.

Au quotidien, Matéo entraîne et entretient les box des chevaux qui sont à l'entraînement chez son patron, François Nicolle. Il travaille 7 jours sur 7, sauf lorsqu'il est en déplacement pour des courses, un peu partout en France, aujourd'hui à Pau, demain à Paris, puis à Marseille. Ses journées débutent à 5h30 jusqu'à 14h30 puis reprennent à 17h30 car les chevaux mangent trois fois par jour.

Un métier difficile

Même si les chemins de Matéo et Nizar se sont séparés sur le plan professionnel, les deux amis savent qu'ils peuvent compter l'un sur l'autre pour partager les difficultés du métier et « se remonter le moral l'un l'autre ».

Deux domaines préoccupent souvent les jockeys, ce sont les blessures, fréquentes à cause des nombreuses chutes et le souci du poids pour pouvoir monter en obstacle car il est limité à 61kg.

Matéo et Nizar n'échappent pas à ces préoccupations. Matéo a été victime d'une fracture de la clavicule, d'une triple fracture de la mâchoire. Nizar s'est fracturé des

côtes plusieurs fois, le sternum également, une main, a subi un pneumothorax et plusieurs commotions cérébrales. Même si les accidents sont fréquents, « on apprend toujours à se relever pour continuer à aller de l'avant ». Ainsi va le sport de haut niveau, avec des hauts et des bas.

Tous les deux s'accordent à dire que le métier de jockey est très exigeant. C'est un métier de sacrifice, loin de sa famille, de ses amis. Il faut se lever très tôt le matin, travailler tous les jours, rentrer dans une bulle quand on est en compétition, être au top physiquement (de nombreux jockeys suivent les conseils de coachs sportifs), ne pas prendre de poids, gérer les arrêts de travail en cas de blessure, quand il faut regarder à la télé les chevaux qu'on a l'habitude de monter. Il faut faire preuve d'un mental de fer.

Indéfectible amitié

Si on leur demande de quoi est faite leur amitié, ils répondent en chœur qu'elle remonte à l'enfance et a grandi sur fond d'écurie. Matéo dit de Nizar, « c'est un ami d'enfance, nous habitons dans la même rue, fréquentions la même école, nous vivions H24 ensemble. Nous avons fait la même école de formation à Mont de Marsan et nous avons travaillé ensemble à Pau et à Royan. Nous aimons les chevaux, symboles de liberté, de beauté, de puissance. Ils sont notre compagnon et partenaire de travail ». Nizar va dans le même sens, « je suis ami avec Matéo depuis l'enfance, nous avons fait des courses de poneys ensemble, du vélo. Nous avons beaucoup de chance d'avoir réussi à vivre de notre passion. Nous avons aussi de nombreuses passions communes en dehors des chevaux. Nous aimons les sports en général, la tauromachie et le cyclisme. Nous avons toujours voulu être jockeys d'obstacles ».

La municipalité félicite ces deux grands champions pour leurs performances, et surtout leur courage, leur motivation pour être à la hauteur de leur ambition.



MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS 2024

Cette présentation non exhaustive pourra être complétée au fil des mois

Mars

- 02 Loto Basket – Salle Polyvalente
- 10 Bal Country – Salle Polyvalente
- 17 Loto JAB Danse
- 19 Cérémonie 19 Mars 1962
- 23 Randonnée cyclotouriste la Borderaise (JAB Cyclo)
- 24 Concert du groupe vocal Aire Singing (70 choristes) – Eglise de Bordères sur l'Echez
- 1^{er} au 30 Exposition de peinture par Lyne

Avril

- 01 Repas de Pâques (Comité des fêtes)
- 07 Vide-greniers Team Julie – Salle Polyvalente
- 12 Concert de l'Harmonie de la Fédération sociétés musicales 65
- 21 Loto La Récré des Cabilats – Salle Polyvalente
- 27 et 28 Bord'Air chante le jazz
- 1^{er} au 30 Exposition de peinture par Christiane Haensler et Robert Gras

Mai

- 08 Cérémonie 8 Mai 1945
- 10 Vernissage Salon de l'Amicale des peintres artistes borderais
- 10 au 19 Salon de l'Amicale des peintres artistes borderais
- 12 Floralies – Place Jean Jaurès (ou salle Roger Paul en cas d'intempéries)
- 19 Coupe de Ville Les Quilles de Six – Place des Ecoles
- 19 Vide-greniers JAB Danse
- 24 Concert les Polysons solidaires avec l'association Trans'Hand
Eglise de Bordères sur l'Echez
- 26 Bal Country – Salle Polyvalente

Juin

- 09 Vide-greniers Centre jeunes
- 22 Gala de danse JAB Danse
- 23 Fête de la musique - Place Jean Jaurès
- 23 Rencontre de chorales Chanteurs de Bordères
- 23 Vide-greniers Les Petits Lutins
- 29 Repas des Ecoles - La Récré des Cabilats
- 1^{er} au 30 Atelier d'aquarelle de Lara

Juillet

- 13 Journée Conviviale du 14 Juillet - Comité des Fêtes – Salle Polyvalente

Août

- 23, 24 et 25 Fête locale